

Les questions de justice sociale prennent une place prépondérante dans les préoccupations des Québécois. À l'instar du débat social, notre réflexion sur la tarification des services d'eau au Québec place en son centre le principe d'équité. Les recommandations générales que nous y élaborons découlent des multiples facettes de ce principe, qu'il s'agisse d'équité verticale, pour protéger les plus indigents de tarifs trop exigeants, d'équité horizontale, pour s'assurer que les consommateurs consciencieux ne subventionnent pas indûment le comportement de consommateurs irresponsables, ou encore d'équité intergénérationnelle, pour veiller à la pérennité de nos infrastructures.

De manière assez prévisible, l'équité verticale peut s'obtenir en allégeant la facture des plus démunis via des aides financières selon leurs besoins en eau et leurs revenus. De même, l'équité intergénérationnelle passe par une gestion de (très) long terme des services et des infrastructures. L'équité horizontale, elle, oblige l'identification des pratiques des usagers. Il s'ensuit qu'une condition indispensable à une tarification pleinement équitable est la présence de dispositifs de mesure de la consommation des usagers commerciaux, industriels, institutionnels mais aussi résidentiels.

La plupart des municipalités du Québec dépendent présentement de la taxe foncière et des aides provinciales pour financer leurs services d'eau, qui sont alors fournis en quantité quasi illimitée aux usagers résidentiels. Or, un tel mode de financement ne peut être pleinement équitable : s'il peut respecter l'équité verticale, sous certaines conditions, il écorne nécessairement les objectifs d'équité horizontale – la facture des usagers étant indépendante de leur consommation – et d'équité intergénérationnelle – puisque le manque d'autofinancement n'incite pas à une gestion de long terme.

L'équité a une valeur, comme le démontre l'importance qu'on y porte dans le débat public concernant le financement et la tarification des services d'eau au Québec. L'équité a aussi un coût, notamment à cause d'une rentabilité économique des compteurs d'eau résidentiels encore à démontrer. De plus, l'équité possédant plusieurs facettes difficilement conciliables à moindre coût, tel que démontré ici, il s'agit pour le Québec de décider de l'équilibre entre équités verticale, horizontale et intergénérationnelle qui reflètera au mieux les préoccupations des Québécois. Dans tous les cas donc, avant même de parler de chiffres, nous estimons qu'un dialogue commun et de fond reste nécessaire afin d'éclairer le débat public sur la question d'une tarification plus équitable, de son implication sur la gestion et sur le financement des services d'eau.

Recommandations générales

- 1. Éloigner la gestion des services d'eau des préoccupations budgétaires gouvernementales :** Les gestionnaires des services d'eau doivent avoir un **objectif d'autofinancement**.
- 2. Toute nouvelle tarification devra s'accompagner d'une baisse de l'impôt foncier** correspondant au montant actuellement alloué aux services d'eau.
- 3. Quel que soit le mode de financement choisi, celui-ci doit être transparent.**
- 4. De même, toute réforme devra se faire étape par étape** afin de favoriser l'assimilation des changements par le public.

La version intégrale de l'étude est accessible sur le site Web du CIRANO à l'adresse :

<http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2014RP-02.pdf>